

Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge

Séances du 7 octobre 2003

**Suivi des demandes de documents et des questions
posées lors de l'audience publique**

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Marchand**

Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge

Séances du 7 octobre 2003

**Suivi des demandes de documents et des questions
posées lors de l'audience publique**

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Marchand**

Préparé par :

Michel Grégoire, ing.

Vérifié par :

Jean Lavoie, M.A. géomorphologue

- Q-1** **Carte qui localise les résidences dans le périmètre du site (1 et 2 km). Donner aussi le nombre de résidences dans le périmètre.**
- R-1** Par Jean Lavoie.
- Q-2** **Liste et tableau des données et une carte à jour de l'ensemble des municipalités potentielles qui pourraient s'ajouter à la R.I.D.R.**
- R-2** Par R.I.D.R.
- Q-3** **Démonstration détaillée du calcul qui mène à l'estimation de la prévision de la quantité de déchets à enfouir (avec les données à jour provenant des PGMR)**
- R-3** Par R.I.D.R.
- Q-4** **Données et études sur la fiabilité et l'étanchéité des L.E.S. à double niveau d'imperméabilisation tel que celui proposé par la R.I.D.R.**
- R-4** Des données et études sur la fiabilité et l'étanchéité des L.E.S. à double niveau d'imperméabilisation sont données à l'annexe 1.

Q-5 Calcul du centre de masse des municipalités desservies par le site

R-5 Calcul du centre de masse en fonction des municipalités existantes et celles pouvant éventuellement adhérer à la R.I.D.R.

Municipalité	Population permanente	Population saisonnière	Quantité déchets t/an	Distance km	Déchets•distance t/(an•km)
Au nord					
L'Annonciation	2 209	214	905	10	9 050
La Macaza	1 021	1 690	577	18	10 386
Lac-Saguay	368	528	200	35	7 000
Marchand	1 512	1 433	748	1	748
Nominingue	2 119	2 933	1 141	25	28 525
Sainte-Véronique	1 073	890	518	24	12 432
*L'Ascension	826	1 164	447	31	13 857
Total	9 128	8 852	4 536	-	81 998
Au sud					
Arundel	460	358	220	52	11 440
Brébeuf	791	485	365	44	16 060
Huberdeau	957	389	422	54	22 788
La Conception	1 147	901	549	25	13 725
La Minerve	1 026	2 899	700	19	13 300
Labelle	2 365	2 167	1 163	10	11 630
Lac-Supérieur	1 327	2 162	747	55	41 085
Mont-Tremblant	8 058	7 937	4 017	27	108 459
Sainte-Agathe-des-Monts	10 091	4 181	4 455	61	271 755
St-Faustin – Lac-Carré	2 955	2 208	1 403	44	61 732
Val-David	3 791	2 419	1 758	67	117 786
Val-des-Lacs	770	1 483	456	67	30 552
Amherst	1 256	2 424	745	60	44 700
Barkmere	41	446	61	56	3 416
Ivry-sur-le-Lac	373	1 000	249	57	14 193
Lantier	682	1 397	413	73	30 149
Montcalm	486	1 135	308	60	18 480
Sainte-Adèle	9 609	12 500	5 094	80	407 520
Sainte-Lucie	1 046	1 219	540	75	40 500
Val-Morin	2 286	776	992	70	69 440
Total	49 517	48 486	24 657	-	1 348 710

Hypothèse : 0,4 t/(an•pers) pour la population permanente
0,1 t/(an•pers) pour la population saisonnière

Q-6 Évaluation des coûts associés au brûlage des biogaz du site

R-6 L'estimation budgétaire pour la construction d'un système de collecte, d'évacuation et d'élimination du biogaz est la suivante :

Puits verticaux :	288 000 \$
Système de collecte :	105 900 \$
Unité de pompage et de brûlage :	200 000 \$
Total :	593 900 \$

Hypothèse : Superficie du L.E.S. de 90 000 m.ca.
1 puits par 2 500 m.ca.
Torrière située près du L.E.S.

Q-7 Coût qui serait associé au recouvrement étanche du site actuel

R-7 Les coûts associés au recouvrement du site actuel sont les suivantes :

◆ Déboisement et essouchement	6 ha x 5 000 \$/ha	=	30 000 \$
◆ Décapage et nivellement	80 000 m ² x 1,00 \$/m ²	=	80 000 \$
◆ Géomembrane	80 000 m ² x 9,50 \$/m ²	=	760 000 \$
◆ Géotextile	80 000 m ² x 3,20 \$/m ²	=	256 000 \$
◆ Couche de protection (500 mm)	40 000 m ³ x 8,00 \$/m ³	=	320 000 \$
◆ Terre végétale	12 000 m ³ x 20,00 \$/m ³	=	240 000 \$
◆ Système de biogaz (passif)	Forfait		30 000 \$
	Sous-total	=	1 716 000 \$
	Imprévus et frais contingents 20 %	=	343 200 \$
	Total	=	2 059 200 \$

Q-8 Avis concernant les risques de perforation des L.E.S. à double niveau d'imperméabilisation tel que celui proposé par la R.I.D.R.

R-8 Vous trouverez en annexe 1 des informations sur les géomembranes et leur durabilité. Les points importants sont les suivants.

- ◆ Le fond des cellules d'enfouissement comporte 3 membranes d'étanchéité.

Advenant des perforations dans la première membrane HDPE, le lixiviat sera collecté entre la première membrane et les 2^e et 3^e membranes par un géodrain pour être acheminé vers le système de traitement.

Advenant le bris de la première et la seconde membrane HDPE, l'étanchéité sera encore assurée par la membrane bentonitique.

Advenant le cas critique où les trois (3) membranes seraient perforées, le lixiviat sera encore acheminé vers le système de traitement en très grande majorité, car l'écoulement est plus facile par les drains du 1^{er} niveau et les géodrains du second niveau que dans les sols sous-jacents qui sont relativement imperméables.

Notons que le système de collecte du lixiviat est calculé avec une hauteur d'eau maximale de 300 mm sur la membrane de 1^{er} niveau. Advenant une perforation, la pression d'eau sera donc faible et l'écoulement s'effectuera donc en majorité sur les membranes vers les drains.

- ♦ Au niveau de la durabilité des membranes, le point important est que celle-ci est nettement supérieure à la période de production du lixiviat dans le site.

Q-9 Bilan des montants accumulés pour la fermeture du site actuel (3 \$/t) et travaux prévus

R-9 Réponse par la R.I.D.R.

Q-10 Garantie sur les membranes

R-10 Le manufacturier offre des garanties sur la fourniture et la pose des membranes (voir annexe 2).

Cependant, puisque ces garanties sont limitées et que les coûts impliqués pour un bris majeur du système d'étanchéité peuvent être très importants, la Régie provisionnera dans les frais de post-fermeture, un montant pour la réalisation des travaux suite à un accident (assurance environnementale). Voir page 69 de 72 du rapport technique à l'annexe G du rapport principal.

Q-11 Mandat octroyé au consultant pour la réalisation de l'étude d'impact

R-11 Par R.I.D.R.

Q-12 **Données socio-économiques relatives à l'importance du récréotourisme dans la région**

R-12 Par R.I.D.R.

Q-13 **Budget 2004 de la Régie**

R-13 Par R.I.D.R.

Q-14 **Rectification concernant la simulation visuelle compte tenu de l'information obtenue en audience (propriété des terres, construction du nouveau bâtiment). Nouvelles photos.**

R-14 Par Jean Lavoie.

Q-15 **Aspects législatifs concernant le transfert de responsabilité d'un propriétaire de site à un autre propriétaire**

Responsabilité du site advenant le démantèlement de la Régie

R-15 Par Robert Demers

ANNEXE 1

Données et études sur la fiabilité et l'étanchéité des L.E.S.
à double niveau d'imperméabilisation

ANNEXE 2

Garanties sur les membranes